

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 87 22 0037 01

Commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE(87) - Surface sur la commune : 1 ha 79 a 89 ca
'Bois du rocher': F- 488- 495 G- 837 - 'Puy redon': G- 106

Superficie totale : **1 ha 79 a 89 ca**

Attribuée à : **CEN NOUVELLE AQUITAINE** représenté(e) par Pierre SELIQUER

Pour un prix de vente de **1 660,00 € HT**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer

Motif de l'attribution : Acquisition de parcelles par un organisme en charge de la protection de l'environnement

A SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE, le *30 novembre 2023*

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

